

**66 RUE THIERSTEIN
68200 MULHOUSE
TEL: 03 89 60 70 80
MAIL: ACCUEIL@CFTC68.FR**

SITE D'ADHESION EN LIGNE : WWW.CFTC68.FR

**Une équipe à votre écoute
pour vous conseiller, vous
accompagner et vous
assister**



Syndicat

cftc

UD Haut-Rhin

B  **ENVENUE
A LA CFTC 68**

LIVRET D'ACCUEIL DU NOUVEL ADHERENT



Adhérez en ligne



**VOTRE CONFIANCE
EST NOTRE FORCE,
VOS CONDITIONS DE TRAVAIL
NOTRE COMBAT**



TABLE DES MATIERES



Mémento	04
Préambule	05
Valeurs de la CFTC	06
Services et avantages CFTC	07
Pôle juridique	08
MACIF - CFTC	09
Organismes paritaires	10
Caisse de grève/Caisse de secours décès	11
Cotisation syndicale	12
ACL Culture et loisirs	13
ACL Culture et loisirs - exemples	14
Formations	15
Programme résumé des formations	16
Historique CFTC	17
Nous Contacter	18
Organigramme	19



Union Régionale CFTC Grand Est

Union Départementale CFTC du Haut-Rhin

Nom :

Prénom :

Code INARIC :

Votre Syndicat :

Votre Fédération :

Vos contacts locaux :



Madame, Monsieur,

Vous avez décidé d'adhérer à la CFTC et nous vous en remercions.

Nous mettrons tout en œuvre pour que notre syndicat réponde à vos attentes et défende au mieux vos intérêts.

Ce fascicule a pour objectifs :

- De vous faire découvrir qui nous sommes, nos structures et nos principes,
- De vous présenter les différents avantages et services liés à votre adhésion.

Toute l'équipe de l'Union Départementale du Haut-Rhin est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Amitiés syndicales.

Le Président

Alain KAUFFMANN

Le Secrétaire Général

Christophe FAUSSER

VALEURS DE LA CFTC

Notre inspiration ?

- ✦ Les principes de la morale sociale chrétienne :
 - Sans imposer ni pratiques, ni convictions religieuses
 - Un syndicat apolitique
- ✦ Le choix de la solidarité :
 - Une priorité : La défense de tous

Nos valeurs :

Solidarité Liberté
Responsabilité Justice sociale
Participation démocratique
Développement durable

Comment se traduit cette inspiration ?

- ✦ Trois principes d'actions :
 - Le respect de la dignité de chaque personne
 - Le service du Bien Commun
 - Les droits et devoirs de chacun

✦ Des repères positifs et universels :

- Être constructif
- Être soucieux de vérité
- Être à l'écoute
- Être ouvert et rassembler

✦ Nos repères inspirent des projets :

- Répartition équitable des richesses
- Croissance au service de la solidarité et accès de tous à l'emploi
- Conditions de travail respectant la dignité et la santé des personnes
- Favoriser les choix de vie et d'activité
- Développer un cadre de vie favorable aux familles

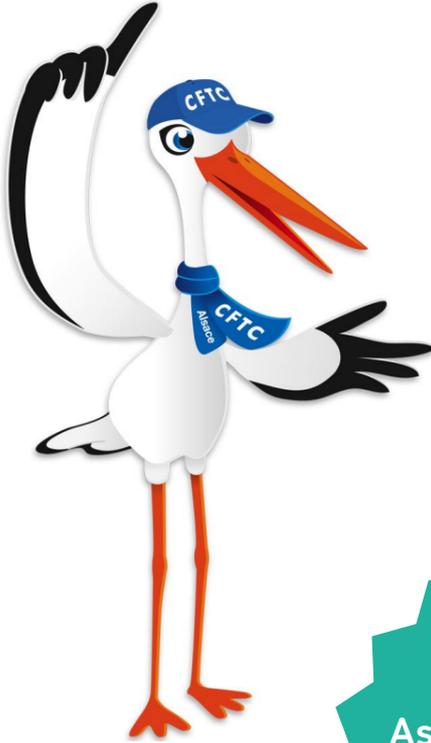


Créée en 1919, la CFTC s'est faite actrice de la construction sociale. Tout au long de son histoire, ses propositions ont inspiré ou permis le développement de la politique familiale, des retraites, des conditions de travail, de la formation professionnelle, de la prise en compte de la pénibilité, de la protection sociale.

Depuis plus de 100 ans, la CFTC est attachée aux valeurs humanistes, **en plaçant l'Homme au centre de ses préoccupations.**

Dans ce but, la CFTC agit en toute indépendance vis-à-vis de tout groupement politique, économique ou religieux.

SERVICES ET AVANTAGES CFTC



Aide secours
décès de 1000 €

Déduction fiscale de
66% du montant de la
cotisation (ou crédit
d'impôt équivalent pour
les non-imposables)

Assistance et Conseil
par l'équipe de l'UD
CFTC 68

Soutien financier en
cas de grève

Formation
syndicale

Accès aux conseils
juridiques dans tous
les domaines
(logement,
consommation,
famille...)

Assistance juridique
par un avocat en cas de
licenciement ou mise à
pied disciplinaire (sous
conditions)

POLE JURIDIQUE

Renseignements sur le droit du travail :

Pour toute information sur votre contrat de travail, sur vos bulletins de salaire, sur le Code du Travail, sur votre convention collective...

La CFTC du Haut-Rhin met à votre disposition un **service juridique** à Mulhouse et à Colmar.

Pour tous renseignements et prise de RDV contactez :

- ▶ L'Union Départementale CFTC du Haut-Rhin au 03 89 60 70 80
- ▶ L'Antenne Locale de Colmar au 03 89 41 05 67

La défense Prud'homale :

En cas de litige pouvant être porté devant le Conseil de Prud'hommes (salaires, heures supplémentaires, rupture du contrat de travail, solde de tout compte etc...), nos **défenseurs** pourront vous conseiller et, le cas échéant, vous représenter.

Par ailleurs, dans les situations où le licenciement peut être contesté, les adhérents CFTC, cotisant depuis au moins 6 mois, bénéficient tout au long de la procédure de l'assistance d'un avocat et de la prise en charge de leur dossier (sous conditions).

Conseillers du salarié :

Dans les entreprises dépourvues de représentants du personnel (CSE), des conseillers du salarié CFTC peuvent assister les salariés aux entretiens préalables à licenciement ou rupture conventionnelle.





MACIF-CFTC POUR LA PROTECTION DE L'ADHERENT

Depuis plus de 40 ans, la CFTC a élaboré avec la MACIF un partenariat permettant aux militants et adhérents de bénéficier de plusieurs services et garanties :

- 1/ Une assurance dans l'exercice de vos missions syndicales,
- 2/ Une information juridique personnelle et professionnelle (travail, consommation, logement, fiscalité, loisirs, famille, voisinage...),

Pour bénéficier de ces informations juridiques :

Composez le 02 51 86 61 09

Muni de votre code INARIC

(Figurant sur votre carte d'adhérent)

Service accessible du lundi au samedi de 8H à 19H



- 3/ Une protection juridique « vie au travail » (en recours ou défense face à un tiers ; dans le cadre des relations avec l'employeur, notamment en cas de licenciement).

Pour plus d'informations sur ces services et le partenariat MACIF-CFTC, contactez l'Union Départementale CFTC au **03 89 60 70 80** ou scannez le QR code.



LES ORGANISMES PARITAIRES

LE RÉSEAU CFTC AU SERVICE DES ADHERENTS

Au sein des organismes paritaires suivants, des militants CFTC siègent.

Ils peuvent vous aider et vous informer sur vos droits :

- Conseil de Prud'hommes,
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- Caisse d'Allocations Familiales,
- CARSAT (Caisse de retraite),
- Pôle Emploi,
- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées),
- Action logement,
- Pôle social du Tribunal Judiciaire,
- Les caisses de retraites complémentaires : Groupe MALAKOFF-HUMANIS ; AG2R...
- Centres de formation, Centres d'apprentissage...

Pour connaître le représentant à contacter, composez le 03 89 60 70 80 (Union Départementale CFTC du Haut-Rhin).



LA CAISSE DE GREVE*



A l'occasion d'une grève dans une entreprise, et après en avoir informé l'Union Départementale CFTC, les adhérents **cotisant depuis au moins six mois** à l'Union Départementale bénéficient d'une allocation journalière de 21€.

Cette allocation est disponible à partir du deuxième jour de grève et pour toute sa durée.

LA CAISSE DE SECOURS DECES*

En cas de décès, un secours de 1000 € est versée par l'Union Départementale.

Le secours est versé au décès de l'adhérent ou de son conjoint (mariage/pacs/concubinage) sans limite d'âge, ou à défaut, aux ayants-droits descendants et ascendants directs.

Pour en bénéficier, il faut :

- Être adhérent CFTC (cotisant directement à l'UD)
- Envoyer un acte de décès et le RIB du bénéficiaire
- Être adhérent depuis au moins 6 mois

Attention !

L'ayant droit a 6 mois pour faire sa demande.
Au delà, plus aucune demande ne sera recevable.

COTISATION 2024

A QUOI SERT VOTRE COTISATION SYNDICALE ?

Votre cotisation sert au fonctionnement général de l'Union Départementale et son Antenne.

La CFTC 68 ne perçoit aucune subvention pour son activité. La cotisation nous permet entre autres d'avoir des salariés pour vous aider et vous assister dans votre quotidien.

La cotisation syndicale est fonction des revenus nets perçus par les salariés, basé sur le dernier salaire perçu.

Les cotisations syndicales permettent de bénéficier d'un crédit d'impôt ou d'une déduction fiscale de 66%.

La cotisation est prélevée trimestriellement à échéance fixe :

DATE DES PRÉLÈVEMENTS : 05/02 ; 05/05 ; 05/08 ; 05/11.

Salaire net mensuel	Cotisation mensuelle	Cotisation trimestrielle	Après déduction des 66% ou crédit d'impôt votre cotisation trimestrielle vous coûte
Jusqu'à 1372 € (tranche 1)	13,50 €	40,50 €	13,77 €
Jusqu'à 1829 € (tranche 2)	15,60 €	46,80 €	15,91 €
À partir de 1829 € (tranche 3)	19,60 €	58,80 €	19,99 €
Retraité (tranche 1)	7,45 €	22,35 €	7,59 €
Retraité (tranche 2)	8,50 €	25,50 €	8,67 €
Retraité (tranche 3)	10,50 €	31,50 €	10,71 €

Pour toutes les personnes sollicitant le soutien de la CFTC pour une affaire nécessitant le recours d'un juriste (prud'hommes) et n'ayant pas 2 ans d'ancienneté à la CFTC au moment de l'ouverture du dossier, une somme forfaitaire de 324 € pour les non-cadres et 470,40 € pour les cadres est exigée en plus d'une adhésion au minimum jusqu'à la fin de la procédure.

*** Pour les personnes qui ne sont pas aux frais réels.**

AVANTAGES CULTURE ET LOISIRS



Des Avantages CSE pour TOUS !

Née de la volonté de la CFTC de proposer des avantages aux salariés, l'ACL vous permet de bénéficier d'avantages type "CSE" (billetterie à tarifs réduits, voyages collectifs, commandes groupées...) **pour seulement 1 euro de plus par mois.**

Site Internet :

www.avantage-culture-loisirs.fr

Téléphone :

03 67 09 14 36

Mail :

avantages.culture.loisirs@gmail.com



Exemples de billetterie à tarifs réduits !

Famille des parcs d'attractions

	Prix public	Prix ACL
EUROPA-PARK	65 €	49 €
JARDIN D'ACCLIMATATION	39 €	29 €
DISNEYLAND Unique FLEX	101 €	85 €
FUTUROSCOPE Unique	53 €	41 €



Famille des cinémas

	Prix public	Prix ACL
CGR FRANCE	10,90 €	7,20 €
KINEPOLIS FRANCE	12,50 €	8,25 €
GAUMONT PATHE National	11 €	9,90 €



Famille des musées

	Prix public	Prix ACL
MUSEE GREVIN	26 €	18,50 €
CENTRE POMPIDOU-METZ	12 €	6 €
CITE DES SCIENCES & INDUSTRIE	12 €	8,50 €



Bons d'achat

	Prix public	Prix ACL
CORA/AUCHAN/LECLERC/LEROY	100 €	95 €
DARTY-FNAC	250 € / 100 €	239 € / 96 €
YVES ROCHER	30 €	27 €
DECATHLON/AUCHAN/IKEA	30 €	28,50 €



Partenariats ACL - Toutes les informations sur notre site internet

VACANCES PASSION

- 5% Séjours linguistiques, Colonies, Vacances Jeunes.
 - 10% Villages Vacances Passion.
 - 12 à -16% En linéaire sur certains villages vacances.
- Offres Spéciales ACL.



PARFUMERIE PRIVÉE

Tarifs exclusifs ACL pour vos parfums allant jusqu'à -70% de réduction. Parfums et soins de +190 grandes marques dont +6000 références.



MSC CROISIÈRES

- 10% de remise sur l'ensemble des croisières individuelles de MSC.
 - 5% sur l'ensemble des options (transports, transferts, forfaits boissons).
- Remise cumulable avec toutes les promotions individuelles.



COLUMBIA SPORTSWEAR France

-30% pour les adhérents ACL toute l'année, tous les magasins Columbia en France (hors soldes, prix ronds, échantillons, et non cumulable avec d'autres promotions).



Tarifs & partenariats en vigueur au jour de l'édition de la plaquette.
Consulter le site internet qui dispose des tarifs mis à jour.

www.avantage-culture-loisirs.fr

FORMATION ECONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE



Scannez pour découvrir le Programme !

La CFTC organise des formations à destination de ses adhérents.

Ces formations s'adressent aux personnes qui souhaitent acquérir des connaissances dans le but d'exercer des fonctions syndicales.

Pour tout renseignement sur le programme, l'inscription, le déroulement des formations, contactez le service formation : formation@cftc68.fr.

L'inscription validée, **le service formation se chargera de la demande de congé à votre employeur.**

Le Congé de Formation Economique Sociale et Syndicale en bref :

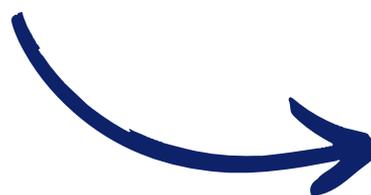
Légalement tout salarié a droit à 12 jours de congés par an pour assister à des formations économiques sociales et syndicales.

Durant la période de formation, votre salaire doit être maintenu par votre employeur.

SERVICE PLUS CFTC !

Apprenez en ligne !

Formation.cftc le portail de formation en e-learning de la CFTC accessible depuis votre espace adhérent www.cftc.fr ou par l'appli : « [cftc l'app](#) » .



Thèmes	Dates et Durée
<p><u>Formation initiale CFTC</u> Connaître la CFTC et ses services, ainsi que les différents <u>mandats</u>.</p>	<p><u>Durée 3 jours</u> 13-15 mars 2024 13-15 mai 2024 (Colmar) 23-25 septembre 2024</p>
<p><u>CSE :</u> Formation de base (entreprises de + de 50 salariés)</p>	<p><u>Durée 3 jours</u> 25-27 mars 2024 7-9 octobre 2024</p>
<p>Réclamations et défense des salariés</p>	<p><u>Durée 3 jours</u> 3-5 juin 2024</p>
<p>Santé sécurité conditions de travail (SSCT)</p>	<p><u>Durée 3 jours</u> 8-10 avril 2024 2-4 octobre 2024</p>
<p>CSE Économique (art. L2315-63 CT)</p>	<p><u>Durée 5 jours</u> 17-21 juin 2024</p>
<p><u>DS RSS</u></p>	<p><u>Durée 3 jours</u> 15-17 avril 2024 12-14 novembre 2024</p>
<p><u>Développer sa section</u></p>	<p><u>Durée 3 jours</u> 20-22 novembre 2024</p>
<p><u>Santé au travail :</u> Prévention des TMS (Troubles Musculosquelettiques)</p> <p>Arbre des causes</p> <p>Risques Psycho-Sociaux</p> <p>Handicap – Inaptitude et maintien dans l’emploi</p>	<p><u>Durée 3 jours</u> 27-29 mai 2024</p> <p><u>Durée 2 jours</u> 7-8 novembre 2024</p> <p><u>Durée 3 jours</u> 15-17 mai 2024</p> <p><u>Durée 2 jours</u> 10-11 octobre 2024</p>
<p><u>Droit Local – Régime Local</u></p>	<p><u>Durée 2 jours</u> 11-12 avril 2024 30 sept-1^{er} oct. 2024</p>
<p><u>Formation FPC :</u> Les outils pour une formation professionnelle continue tout au long de la vie active</p>	<p><u>Durée 2 jours</u> 24-25 juin 2024</p>
<p><u>Communication</u> Gestion des conflits</p>	<p><u>Durée 2 jours</u> 18-19 avril 2024 17-18 octobre 2024</p>
<p>Prise de parole en public</p>	<p><u>Durée 2 jours</u> 11-12 mars 2024 28-29 novembre 2024</p>
<p>Communication écrite</p>	<p><u>Durée 2 jours</u> 2-3 avril 2024</p>
<p>Communication numérique</p>	<p><u>Durée 2 jours</u> 14-15 octobre 2024</p>

<p><u>Matinées Marc Labrosse :</u> Réunions thématiques d'information des militants en fonction de l'actualité et des besoins.</p>	<p><u>Durée ½ journée :</u> de 9H à 12H Les vendredis 23 février, 5 avril, 14 juin, 20 septembre et 15 novembre 2024</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



QUELQUES DATES CLES

Au quotidien, l'action de la CFTC en Alsace s'attache à la défense du droit local Alsace Moselle. En effet de nombreux textes réglementaires en faveur des conditions de travail et d'une meilleure protection sociale dans notre région sont issus de ce droit spécifique. Il faut à tout prix les conserver et donc les défendre.

Quelques dates clés :

- 1870-1914 : Emergence et développement en Alsace de la pensée humaniste rhénane par les premiers militants pour la défense de la condition ouvrière qu'étaient les figures emblématiques telles que Cetty, Thiele ou Ketteler. C'est aussi la période de la naissance de notre droit local
- 1887 : premiers syndicats chrétiens à Paris et à Lyon
- 1891 : première grande encyclique papale : Rerum Novarum.
- **1919 : Création de la CFTC autour de Jules ZIRNHELD et Gaston TESSIER**
- 1936 : Avant même les affrontements sociaux, le plan de la CFTC propose un salaire minimum, les allocations familiales, la réduction de la durée de travail, les conventions collectives, etc.
- 1940 : La CFTC entre dans la clandestinité, ses dirigeants participent à la Résistance.
- 1945 : Dans les années qui suivent la libération, la CFTC participe à la généralisation des assurances sociales et des retraites complémentaires, ainsi qu'à la création de l'UNEDIC.
- 1964 : Scission de la CFTC. Une majorité fonde la CFDT. La CFTC continue, fidèle à la morale sociale chrétienne, avec Joseph SAUTY à sa tête.
- 1965 : Programme de Vincennes : la CFTC dit non à la politisation syndicale.
- 1973 : Rapport Jacques TESSIER : « l'entreprise au service de l'Homme »
- 1977 : Congrès de Versailles : un nouveau programme à la mesure de la crise économique.
- 1983 : La CFTC recueille 12,45% des voix aux élections de la sécurité sociale.
- 1987 : La CFTC fête le centenaire des premiers syndicats chrétiens.
- 1991 : Congrès de Lille : la CFTC réaffirme son identité. Elle engage la modernisation de son fonctionnement et de son action.

OU NOUS TROUVER ?

UNION DEPARTEMENTALE

CFTC

DU HAUT-RHIN

66 RUE THIERSTEIN

68200 MULHOUSE

TEL : 03 89 60 70 80

MAIL : accueil@cftc68.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi :

8H00-12H00 / 14H00-18H00

vendredi

8H00-12H00 / 14H00-17H00

ANTENNE CFTC

DE COLMAR

13 RUE TURENNE

68000 COLMAR

TEL : 03 89 41 05 67

MAIL : colmar@cftc68.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi :

8H00-12H00 / 14H00-18H00

vendredi

8H00-12H00

(Fermée le vendredi après-midi)



FACEBOOK CFTC



APPLICATION CFTC

ORGANIGRAMME DE L'UNION DEPARTEMENTALE CFTC DU HAUT-RHIN



LE CONSEIL DE L'UNION DEPARTEMENTALE + LE BUREAU

LE PRESIDENT

Alain KAUFFMANN

LE SECRETAIRE GÉNÉRAL

Christophe FAUSSER

LE TRESORIER

Christophe NUSSBAUM

POLE JURIDIQUE

POLE
ADMINISTRATIF

POLE SUIVI DES
ELECTIONS - DES
SECTIONS ET DU
DEVELOPPEMENT

GESTIONNAIRE



Syndicat

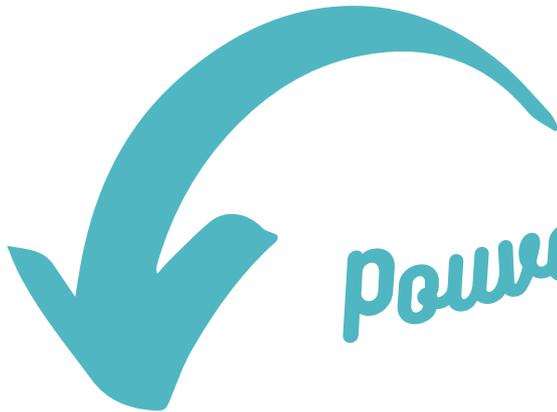
cftc

UD Haut-Rhin

CFTC 68

66 rue Thierstein 68200 Mulhouse

03 89 60 70 80



Pouvoir s'opposer

Toujours proposer!

Adh rez en ligne

